Périgueux, le 4 mai 2009

L'Inspectrice de l'Education nationale

à Mesdames Messieurs les enseignants
à Mesdames Messieurs les directeurs

Inspection de l'Education Nationale
Périgueux II

Affaire suivie par
Annie COURTEAUX

Tél. : 05 53 53 16 66

ce.ien-périgueux2@ac-bordeaux.fr

20, rue A. de Musset
24 016 Périgueux CEDEX

Référence : AC/CL n° 322

Note de service n° 17

Objet : AGREMENT DES PARENTS ACCOMPAGNATEURS BENEVOLES POUR UNE SORTIE A BICYCLETTE

J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre des activités physiques et sportives pour organiser des sorties à bicyclette par les enseignants de l'école et/ou en partenariat avec l'USEP, la circulaire Organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelle et élémentaire n°99-136 du 21.09.99 parue au BOEN hors série n°7 du 23.09.99 précise que cette activité nécessite **un encadrement renforcé**, notamment par des accompagnateurs bénévoles **agréés.**

Au préalable, l'intervenant bénévole est tenu de participer à un moment d'information, pour être agréé au nom de Monsieur l'Inspecteur d'académie.
Cet agrément est conduit par les conseillers pédagogiques de circonscription et départementaux en EPS. Il comprend des informations sur le projet pédagogique poursuivi par les enseignants ainsi que des informations relatives à la pratique en toute sécurité de la bicyclette (code de la route, itinéraire, trousse de secours….).

Les écoles intéressées voudront bien faire remonter avant **mardi 19 mai 2009** leur demande à l'aide du fichet-réponse.
Les parents accompagnateurs bénévoles sont invités à venir avec leur bicyclette et leur casque (s'ils en possèdent un).

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

La CPC EPS — L' Inspectrice de l'Education nationale

Mme RICHARD Geneviève — Mme Annie COURTEAUX